



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale  
de la cohésion sociale et de la  
protection des populations

Service protection et santé  
animales et installations  
classées pour la protection de  
l'environnement

B.P. 91113  
73011 CHAMBERY CEDEX

Affaire suivie par :  
Isabelle Gardeur Bacigalupo

Tel : 04 56 11 05 87

Courriel :  
[ddcspp-saicpe@savoie.gouv.fr](mailto:ddcspp-saicpe@savoie.gouv.fr)

## RECEPISSE

### CHANGEMENT D'EXPLOITANT

### ET CESSATION D'ACTIVITE

Chambéry, le 22 janvier 2018

**Le Préfet de la Savoie,**  
Chevalier de l'ordre national du mérite,  
Chevalier de la légion d'honneur,

VU le code de l'environnement, livre V, titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et notamment ses articles R.512-68 et R.512-66-1 et suivants ;

VU la nomenclature des installations classées telle qu'elle résulte de l'article R.511-9 du code susvisé ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 modifié portant délégation de signature à M. Thierry POTHET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie le 2 janvier 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2018 portant subdélégation de signature de M. Thierry POTHET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations à M. François BREZARD, chef du service protection et santé animales et installations classées pour la protection de l'environnement, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie le 8 janvier 2018 ;

VU le récépissé de déclaration délivré le 15/04/2002 à M. Pierre GARES, directeur de l'usine de la Bathie-Aiguebelle Sté PEM Abrasifs et Réfractaires, pour l'installation d'un appareil contenant des PCB sur le territoire de la commune d'AIGUEBELLE ;

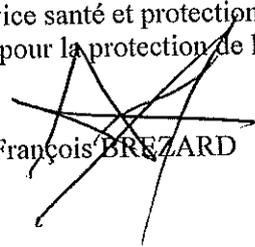
VU les déclarations de changement d'exploitant et de cessation d'activité en date du 07/09/2012 de la Société EREMA concernant l'installation située ZAC de la Pouille sur le territoire de la commune d'AIGUEBELLE ;

VU le rapport de la DREAL en date du 18/04/2013 proposant le changement d'exploitant ainsi que la cessation d'activité au profit de la Société EREMA pour la rubrique 1180-1

## ACCUSE RECEPTION

à la Société AREMA, de ses déclarations du 07/09/2012 concernant le changement d'exploitant et la cessation d'activité de l'entreprise située ZAC de la Pouille sur le territoire de la commune d'AIGUEBELLE.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental et par délégation  
Le chef du service santé et protection animales et  
Installations classées pour la protection de l'environnement.

  
François BREZARD